

Dossier de présentation

Mirova
FOUNDATION»

APPEL À PROJETS 2024



OCÉAN ET CLIMAT

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE PAR MAIL

Plus d'informations sur :

<https://mirova-foundation.org/news/appel-a-projets-2024-climat-et-oceans/>

QUI SOMMES-NOUS

En écho à la raison d'être de Mirova, investisseur engagé, les projets soutenus par son fonds de dotation Mirova Foundation répondent à des enjeux souvent interconnectés sur 3 domaines d'action : la restauration des écosystèmes et la préservation de la **biodiversité**, l'adaptation et la lutte contre le **changement climatique**, l'**inclusion sociale** et le bien-être des populations. Chaque année, l'appel à projets du fonds de dotation reprendra un de nos trois domaines d'action.

Mirova Foundation accompagne des structures d'intérêt général à un moment charnière, en phase de démarrage ou de passage à l'échelle. Par la sensibilisation, l'information mais aussi le plaidoyer, Mirova Foundation agit également comme caisse de résonance des porteurs de projets, des causes qu'ils défendent et des solutions qu'ils proposent.

Avec un objectif commun :

Amplifier le mouvement vers les transitions écologiques et sociales.

CONTEXTE

L'océan couvre les trois quarts de la surface de la Terre et contient 97 % de l'eau de notre planète¹. Aujourd'hui, plus de trois milliards² de personnes dépendent de la biodiversité marine et côtière pour subvenir à leurs besoins et plus de 60% de la population mondiale vit dans la grande zone côtière, soit 3,8 milliards de personnes qui résident à moins de 150km du rivage³. L'océan apporte, par ailleurs, de nombreux services écosystémiques à l'humanité : des ressources halieutiques, biologiques, énergétiques et minérales et son pouvoir de régulateur essentiel du climat et de puit de carbone (séquestration et stockage du carbone) permettant d'atténuer les impacts du réchauffement climatique en absorbant environ 30% de nos émissions de CO₂⁴.

Pourtant, l'empreinte humaine sur l'océan se fait de plus en plus menaçante sur les écosystèmes marins : **40%⁵ des océans sont fortement touchés par les activités humaines**, que ce soit à travers l'épuisement des ressources halieutiques, le développement du trafic maritime ou les sources de pollution multiples (plastiques, eaux usées, pesticides, hydrocarbures...). **Les conséquences globales du réchauffement climatique ne font qu'accélérer cette pression** : fonte des glaciers, montée des eaux, érosion des littoraux, hausse des températures, acidification des écosystèmes marins, désoxygénation des océans, blanchiment des coraux.

Avec ses 20 000 km de côtes, la France est le deuxième pays⁶ avec le plus grand espace maritime mondiale le territoire français est en première ligne face aux conséquences du réchauffement climatique sur les mers et les océans, notamment les DROM-COM (Départements et Régions d'Outre-Mer – Collectivités d'Outre-Mer) et leurs 2,2 millions d'habitants qui sont parmi les territoires les plus exposés⁷. **Les interactions entre l'Homme et l'océan sont menacées autant qu'elles menacent les équilibres marins** : lorsque la pêche nourricière et la survie des populations locales sont menacées par les catastrophes naturelles ou le blanchiment des coraux, les mêmes fonds marins et récifs coralliens sont dégradés par la pollution et la pêche industrielle intensive.

¹ Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, Nations Unies

² Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, Nations Unies

³ Démographie et économie du littoral, L'Observatoire du littoral

⁴ Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, Nations Unies

⁵ Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, Nations Unies

⁶ Mers et océans : les espaces maritimes en six questions, 2022, Vie publique

⁷ Impacts du changement climatique : les Outre-mer en première ligne, 2022, Réseau Action Climat



NOTRE VISION

L'océan est au cœur des enjeux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique et le déclin de la biodiversité. La préservation de l'océan constitue un enjeu majeur pour nos sociétés : l'humanité doit prendre davantage conscience de sa dépendance à l'océan et des responsabilités qui lui incombent pour changer nos usages et nos comportements.

Les prochaines années seront déterminantes pour l'océan, 2024 a d'ailleurs été déclarée « Année de la mer » par les Nations-Unies. Améliorer la compréhension du lien entre l'océan, l'homme et le climat est un facteur clé afin de générer des connaissances et des solutions pour atténuer les effets du changement climatique et préparer notre adaptation. C'est pourquoi, au regard de ces enjeux et convaincus de la nécessité d'agir pour nos océans, nous avons choisis de consacrer notre appel à projet 2024 à la thématique suivante

« Océan et Climat : Transformer les pratiques et changer les comportements ».

Portée géographique des actions : France métropolitaine et DROM-COM (Départements et Régions d'Outre-Mer – Collectivités d'Outre-Mer)

Proclamée en 2017 par les Nations Unies, la « Décennie de l'océan » vise à améliorer collectivement les connaissances et le développement durable des océans, en cela cet appel à projet adresse **3 grands défis thématiques** mettant en avant le lien entre les hommes et l'écosystème marin. *Le projet doit couvrir au minimum un défi parmi ceux mentionnés ci-dessous :*

Développer une économie océanique durable et équitable

Générer des connaissances, soutenir l'innovation et élaborer des solutions pour un développement équitable et durable de l'économie océanique dans des conditions environnementales, sociales et climatiques changeantes.

Accroître la résilience des communautés face aux risques océaniques

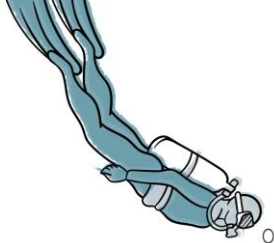
Intégrer la préparation et la résilience des communautés face aux risques géophysiques, écologiques, biologiques, météorologiques, climatiques et anthropiques liés aux océans et aux côtes (érosion des récifs coralliens et des littoraux, restauration des mangroves, enjeux liés à l'acidification des océans...)

Changer la relation de l'humanité avec l'océan

Veiller à ce que les multiples valeurs et services de l'océan pour le bien-être humain, la culture et le développement durable soient largement compris, et identifier et surmonter les obstacles aux changements de comportement nécessaires à un changement radical de la relation de l'humanité avec l'océan.

⁸ Année de la mer : les dates et les grandes lignes sont fixées, 2023, Ouest France

⁹ Décennie de l'océan



LES OBJECTIFS ET NOTRE ENGAGEMENT

Dans un contexte d'urgence climatique, cet appel à projets vise à **amplifier les initiatives porteuses d'impact positif, notamment sur les enjeux liés à l'érosion des récifs et littoraux, la restauration des mangroves, la pêche durable ou encore l'acidification des océans**. Pour cela, Mirova Foundation soutient des structures d'intérêt général à un moment charnière : **en phase de démarrage ou de passage à l'échelle**. L'enveloppe totale disponible pour cet appel à projets s'élève à **500 000 €** sur 3 ans afin d'accompagner 2 à 3 porteurs de projets. Au-delà d'un financement structurant et dans la durée, Mirova Foundation propose à chaque lauréat un accompagnement individuel et personnalisé en créant les conditions **d'une relation partenariale pérenne et humaine avec les porteurs de projets**.

Cela se traduit par des échanges réguliers, des visites de terrain ou encore de la mise en réseau, mais également par **le fait de lui laisser la possibilité et la flexibilité d'affecter librement le don financier octroyé**, en fonction des besoins de la structure ou du/des projet(s) mené(s).

Convaincue que les porteurs de projets sont les plus compétents pour utiliser de manière optimale les fonds alloués, Mirova Foundation souhaite ainsi leur permettre de créer une relation de confiance et leur donner les moyens d'agir au plus près de leurs besoins.

Cet accompagnement se compose de trois volets :

MÉCÉNAT FINANCIER

- Les enveloppes accordées se situeront entre 50 000-100 000€ par an par lauréat. Le montant alloué à chaque lauréat sera compris entre 150 000 et 300 000€ au total, réparti sur 3 ans maximum sur la période 2024 à 2026.
- Le montant alloué pourra être affecté librement en fonction des besoins de la structure ou du/des projet(s) mené(s).
- Co-construction du référentiel d'impact (cadre logique) au début du partenariat avec les objectifs prévisionnels sur 3 ans déclinés par année.
- Mise en place d'un suivi régulier pour une vision partagée de l'avancement du projet.

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

En fonction des besoins techniques identifiés par la structure (ex : mesure de l'impact, renforcement du modèle économique, recherche de financement, communication...), Mirova Foundation pourra mettre à disposition l'expertise et les compétences de collaborateurs volontaires de Mirova.

VALORISATION, MISE EN LUMIÈRE, MISE EN RÉSEAU

Notre objectif est d'accompagner au mieux les projets que nous soutenons et de les mettre en lumière à travers la sensibilisation, l'information, mais aussi le plaidoyer. Lorsque cela est possible, Mirova Foundation agit également comme caisse de résonance des porteurs de projets, des causes qu'ils défendent et des solutions qu'ils proposent.

MODALITÉS DE SÉLECTION

QUI PEUT CANDIDATER ?

Critères d'éligibilité

Attention, les candidatures des structures qui ne sont pas éligibles au mécénat ou ne correspondent pas à nos critères d'éligibilité ne seront pas étudiées.

Tout projet qui ne portera pas sur la thématique de l'appel à projets ne sera pas éligible.

> Le projet est porté par une structure d'intérêt général, une association à but non lucratif, association loi 1901, association RUP, dont le siège social est situé en France ou en Union Européenne.

>> L'organisation porteuse du projet en est directement opératrice, intégralement ou partiellement dans le cas d'un collectif.

> La structure ou les projets qu'elle déploie est à un moment charnière, **en phase de démarrage ou de passage à l'échelle** :

- **Phase de démarrage** : Besoin d'accompagnement pour mettre en pratique un ou des projets et/ou pour pérenniser le développement, les financements et les emplois d'une structure récemment créée (moins de trois ans d'existence).

- **Passage à l'échelle** : Besoin d'accompagnement pour consolider et pérenniser le développement, les financements, les emplois, les outils stratégiques et opérationnels indispensables pour poursuivre la croissance et démultiplier l'impact à plus grande échelle.

> La demande de financement doit porter soit sur la **structure dans sa globalité et/ou un projet de terrain**.

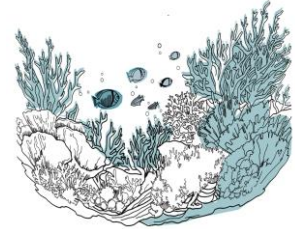
> Le projet doit comporter un **volet sensibilisation** des différentes parties prenantes (citoyens, pouvoirs publics/collectivités) afin de favoriser une meilleure perception et prise en compte de ces enjeux par la société. Ce volet sensibilisation peut prendre différentes formes : formation, actions de sensibilisation sur le terrain, ateliers, guides pratiques, etc.

> Le porteur de projet possède une expérience avérée dans le domaine concerné, a déjà mené des actions similaires et obtenu des résultats positifs et concrets, et justifie d'une bonne connaissance du contexte et d'un ancrage local.

> La structure porteuse du projet doit avoir la capacité de financer son activité au regards des co-financements acquis ou sollicités, de ses fonds propres et de son fonds de roulement.

Critères d'exclusion

- > Les projets qui concernent le champ de la finance durable, de l'ESG, et/ou qui, tout en apportant des solutions durables, visent une performance financière. Mirova Foundation a pour vocation à ne pas soutenir des projets ou des structures ayant une trop grande proximité avec les activités de Mirova, notre objectif étant de combler l'angle mort des actions de Mirova par son action purement philanthropique ;
- > Les projets à caractère lucratif, promotionnel ou publicitaire ;
- > Les projets à caractère évènementiel (salon, festival, ...) ;
- > Les projets à caractère religieux, confessionnel ou politique ;
- > Les projets portés par une personne physique ;
- > Les projets déjà achevés ou ayant vocation à être achevés dans les 6 mois suivant la prise de décision ;
- > La demande de financement ne pourra pas être consacrée uniquement à des projets de sensibilisation, de plaidoyer ou de formation ;
- > La structure demandeuse ne peut pas être une structure publique (collectivité territoriale, syndicat mixte...) ;



COMMENT CANDIDATER ?

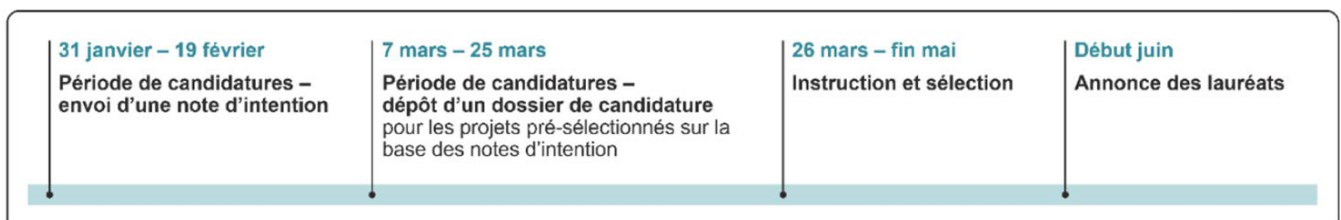
Après avoir pris connaissance des critères d'éligibilité et thématiques inscrits dans le dossier de présentation, veuillez envoyer votre note d'intention complétée, les pièces justificatives ainsi que tout document complémentaire permettant une bonne compréhension de votre projet,

avant le 19 février 10h à l'adresse suivante :
foundation@mirova.com

PROCESSUS DE SÉLECTION

Les projets et les structures qui les portent seront étudiés selon la pertinence, la faisabilité, le territoire et les populations, et la démarche de suivi et d'évaluation.

CALENDRIER DE SÉLECTION



Si vous avez des questions,
 vous pouvez contacter l'équipe de Mirova Foundation :
foundation@mirova.com